



Paris le 3 juin

Réunion du Gt logistique du 23 mai.

➤ **Interphase SNIA et subdivision logistique :**

L'administration a confirmé le maintien de la maîtrise d'ouvrage auprès des services, donc l'ensemble des étapes allant de la prise de décision à l'exécution, en passant par le financement (les budgets restant dans les directions métier).

La gestion des travaux locataires reste également à la charge des services. Les services s'adresseront aux antennes régionales du SNIA dans le cas où ces derniers ont des personnels (OPA) pour réaliser certaines fonctions. L'utilisation de la sous-traitance ne sera envisagée que dans l'impossibilité de faire réaliser ces travaux par les services de la DGAC.

Le SNIA assurera les missions d'expertise sur le patrimoine immobilier, l'AMO (aide à la maîtrise d'œuvre) et la mise en place des outils de planification et de gestion des plans de charge. Il sera également l'interlocuteur privilégié des directions métiers en matière d'assistanat à la maîtrise d'ouvrage, l'analyse des besoins et de maîtrise d'œuvre. France Domaine ayant donné délégation au SNIA pour la gestion du patrimoine immobilier de la DGAC.

Suite à ces discussions l'administration va rédiger un document qui servirait de cadre général sur le partage des fonctions entre le SNIA et les services logistiques. Ce cadre devra être adapté localement aux effectifs en présence dans les services locaux du SNIA et des services logistiques. Des conventions seront rédigées localement ultérieurement.

➤ **Autres domaines de la logistique**

L'administration nous a présenté un document de travail qui liste le nombre d'agents dans les différents corps qui travaillent dans la logistique (F14) par bassin d'emploi.

FO fait remarquer que le fichier fourni se base sur une extraction du logiciel NOIR H qui contient de nombreuses informations erronées.

FO demande :

- plus de cohérence dans la mise à jour de la base et en particulier de tenir compte des fonctions réellement tenues par les agents.

Exemple : les électrotechniciens dans les SNA ne font pas partie des services logistiques, l'intégration des magasiniers dans la logistique peut se faire après avoir analysé les missions réelles (support techniques des services opérationnels ou logistique) des ouvriers.

L'administration reconnaît que les informations qui concernent en particulier les personnels ouvriers dans la base NOIR H doivent être vérifiées.

Un point a été fait dans certains domaines de la logistique :

- **Garage**

L'administration confirme l'objectif de fermeture des garages automobiles. Le garage spécifique du STAC (entretien engins de chantier) et provisoirement le garage de Toulouse seraient maintenus.

L'administration propose que le processus de fermeture pour les garages qui ont une seule personne qui a moins de 50 ans soit lancé. Un processus de reconversion sera proposé aux agents concernés et sera suivi en cicave-o.

Pour les garages avec deux personnes la fermeture sera envisagée au départ d'un des deux personnels. Les agents qui ont plus de 55 ans resteront sur leurs fonctions.

FO a demandé :

- Que les informations transmises sur ce dossier le soient à l'ensemble des personnes concernées (agents, encadrement et organisations syndicales) pour éviter toute rumeur.
- Qu'une copie de la décision de fermeture du gouvernement des garages automobiles nous soit transmise.
- Que ces fermetures n'entraînent aucune mutation imposée
- Qu'un délai plus long soit accordé au garage de Toulouse afin de proposer aux mécaniciens automobiles qui voudraient rester dans cette profession d'avoir une possibilité dans le nord (STAC) et dans le Sud.
- L'attribution de prime de restructuration aux agents qui feraient une demande de mutation.
- Le maintien de la famille mécanicien automobile avec un pôle de compétence pour délivrer des formations pour permettre à ceux qui le désirent de continuer leur déroulement de carrière dans cette famille.

L'administration s'est dite favorable à l'ensemble de ces mesures.

- **Editique**

L'objectif de l'administration est de garder ce type d'activité pour des besoins spécifiques.

Les imprimeries de l'ENAC, SIA, DTI, SNIA et STAC seraient maintenues.

Des mutualisations sont envisagées entre le SG (imprimerie Farman) et la DSAC et entre la DO, le CRNA Nord et la DSAC Nord.

- **Conduite automobile**

L'objectif de l'administration est de garder ce type d'activité pour des besoins spécifiques.

Les navettes d'Athis-Mons, d'Aix en Provence, de la DTI et de l'ENAC seraient conservées ainsi que les chauffeurs de Direction.

Sur cette fonction des reconversions professionnelles devront être envisagées.

FO dénonce le double langage de l'administration entre le fait qu'elle ne souhaite plus avoir de chauffeur et la réalité où elle continue à utiliser des agents sur ses missions. La navette d'Athis est réalisée sans aucun agent dans la famille Chauffeur.

- **Accueil du public**

On se dirige vers l'externalisation de ces missions au fur et à mesure des départs. Les personnels DGAC encore sur ces fonctions ont plus de 58 ans.

La baisse d'effectifs liée à la RGPP entraîne l'externalisation de certaines fonctions en particulier sur les fonctions supports qui ne sont pas dans le cœur de métier des services.

FO combat régulièrement cette politique et exige un engagement du Directeur Général pour garder un certain niveau d'intervention en interne. Pour l'administration cela doit également passer par une évolution au niveau des familles professionnelles sur l'ensemble de ces fonctions.

Les personnels concernés par ces évolutions peuvent se rapprocher des représentants FO à ce GT afin que leurs demandes soient véritablement prises en compte.

Vos correspondants : SIDOINE Didier (DSAC Sud), Patrick GISSELBRETCH (DSAC Nord Est), Dominique THOMAS (DSCA Sud Ouest) Pierre GAUBERT (BN)